mercredi 19 juillet 2006

ouestfrance-enligne.com

Journal Ouest-France du **mercredi 19 juillet 2006**
Edition : **Fontenay-Lucon** - Rubriques : **Saint-Sulpice-en-Pareds**

Imprimer

Let's go représente la France à l'Eurofestival en Italie

L'association Let's go sera à San Vito, en Italie du 22 au 29 juillet pour participer à l'Eurofestival 2006.

Pour sa 15e année de participation à l'Eurofestival, l'association **Let's go**, de Thouarsais-Saint-Sulpice, prend ce week-end le chemin de l'Italie, pour San Vito Chietino. Cette ville de 5 000 habitants est située sur l'Adriatique, à 250 km de Rome, dans la province des Abruzzes.

Samedi 22 juillet, à 3 h du matin, ils seront 50 participants à rejoindre Nantes puis l'Italie pour une nouvelle aventure. Après les retrouvailles et l'installation des délégations, tout le monde se retrouvera pour la cérémonie d'ouverture le dimanche 23 juillet et dès le lundi 24, le festival démarrera sur les compétitions sportives.

Les disciplines retenues seront le football, le tir à l'arc, le basket, le beach-volley, la pétanque, le tir à l'arc, la course à pied, la natation et le tennis de table. Pendant la semaine du festival se dérouleront également des compétitions culturelles, gastronomiques et une élection de Miss et Mister Europe. Parallèlement, sont organisées des épreuves de photographie et de peinture. Quant à la partie folklorique, omniprésente pendant la durée du festival, elle sera assurée pour **Let's go** par le groupe Le P'tit bazar qui a remporté un grand succès au festival de l'été dernier en Espagne et qui renouvellera sa prestation. Un stand aux couleurs de la Vendée et du pays de La Châtaigneraie proposera des dégustations de brioche, fromage et vin et contribuera à faire mieux connaître le volet touristique de notre département. Les participants rentreront en Vendée le samedi 29 juillet, la tête pleine de souvenirs et fiers d'avoir défendu pendant une semaine les couleurs de la Vendée et de la France.

Tous droits réservés.
Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Imprimer